

Hôtel de Matignon, le 18 septembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La première ministre, Élisabeth BORNE, a présenté le Pacte des solidarités, acte II de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

La Première ministre a présenté devant les fédérations et les grandes associations de lutte contre la pauvreté, **le Pacte des solidarités qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024**. Ce Pacte a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs depuis un an et sera porté par la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore BERGÉ, en lien étroit avec l'ensemble des ministres concernés.

Si notre modèle social fait partie des plus robustes et redistributifs au monde, trois fragilités persistent : la forte reproduction de la pauvreté entre générations, la difficulté à sortir de la pauvreté rapidement, notamment en retrouvant un emploi et le non-recours persistant aux droits.

Le Pacte regroupe plus de vingt-cinq mesures concrètes, réunies en quatre axes prioritaires :

1. **La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance**, en s'assurant que le déploiement du service public de la petite enfance bénéficie à tous, en généralisant les dispositifs de soutien à la parentalité, en renforçant le déploiement des petits déjeuners gratuits à l'école, en offrant un meilleur accompagnement aux enfants mal logés et en garantissant l'accès aux loisirs et aux vacances à tous ;
2. **La sortie de la pauvreté par le retour à l'emploi pour tous**, grâce à des actions pour lever les freins périphériques (modes de garde, santé, logement, mobilité) ainsi que les freins financiers ponctuels à la reprise d'activité et pour déployer les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi qui ont montré leur efficacité, tels que le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) pour les jeunes en rupture ;
3. **L'accès aux droits**, avec, en complément de la solidarité à la source, le déploiement massif des démarches d'aller-vers et le renforcement du réseau

des accueils sociaux pour mieux lutter contre le non recours ; l'amplification de notre politique de soutien à la domiciliation ; un plan complet de prévention des expulsions locatives ; une action résolue d'accès à la santé des plus précaires, à commencer par les femmes ;

4. **La transition écologique et solidaire**, visant à réduire les dépenses contraintes des ménages en matière d'alimentation, d'énergie et de mobilité, grâce notamment à la montée en puissance du programme « Mieux manger pour tous », le développement des cantines à 1€ avec la mise en place d'un bonus EGALIM, le large déploiement des plateformes de lutte contre la précarité énergétique ou encore le soutien financier et technique aux intercommunalités les plus fragiles pour déployer la tarification sociale de l'eau.

Ce Pacte est ambitieux au travers d'actions ciblées sur les publics les plus fragiles et des engagements structurels réaffirmés. **Il marque une augmentation de 50% des crédits dédiés à la lutte contre la pauvreté par rapport à la stratégie précédente.**

La Première ministre a enfin fait des annonces pour soutenir l'aide alimentaire et l'hébergement d'urgence face à la situation sociale. *« Ce Pacte, c'est œuvrer pour l'égalité des chances et lutter contre les déterminismes, qui peuvent tracer, dès l'enfance, des trajectoires de vie et condamner les rêves et les talents de certains de nos concitoyens »* pour Élisabeth BORNE, Première ministre.

Après un long échange avec la Première ministre, les associations de lutte contre la pauvreté, ont globalement salué l'ensemble des mesures présentées dans le Pacte des solidarités.

Le Gouvernement organisera en début d'année 2024, une « conférence permanente des solidarités » avec l'ensemble des parties prenantes.

Contact : 01 42 75 50 78/79
communication@pm.gouv.fr
